Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_124-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCRED 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-124

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire, informe des états récapitulatifs de créances proposées en admissions en non-valeur par le comptable public en date du 12 octobre pour **217,83 euros**.

Le service de gestion comptable a engagé des poursuites afin de recouvrer les sommes dues mais ces démarches n'ont pas abouti (poursuite sans effet, prescription, personne disparue, personne décédée, reste à recouvrer inférieur au seuil de relance…).

Après étude des listes proposées par le comptable public, la commission finances réunie le 12 novembre 2026 propose d'admettre en non-valeur les créances pour la somme totale de 217,83 €.

L'admission en non-valeur est constatée par l'émission d'un mandat administratif au compte 6541 "Créances admises en non valeur" du budget de la ville.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_124-DE

Cette procédure correspond à un apurement comptable. La décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Les créances sont relatives au budget principal de la ville pour les sommes indiquées ci-dessous :

Restauration scolaire et activités jeunesse	217,83 €
Total général	**217,83 €**

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 12 novembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE ces admissions en non-valeur selon l'état récapitulatif du comptable public pour un montant total de 217,83 euros.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR